

Comment déclarer vos cotisations santé et prévoyance collectives par DSN ?

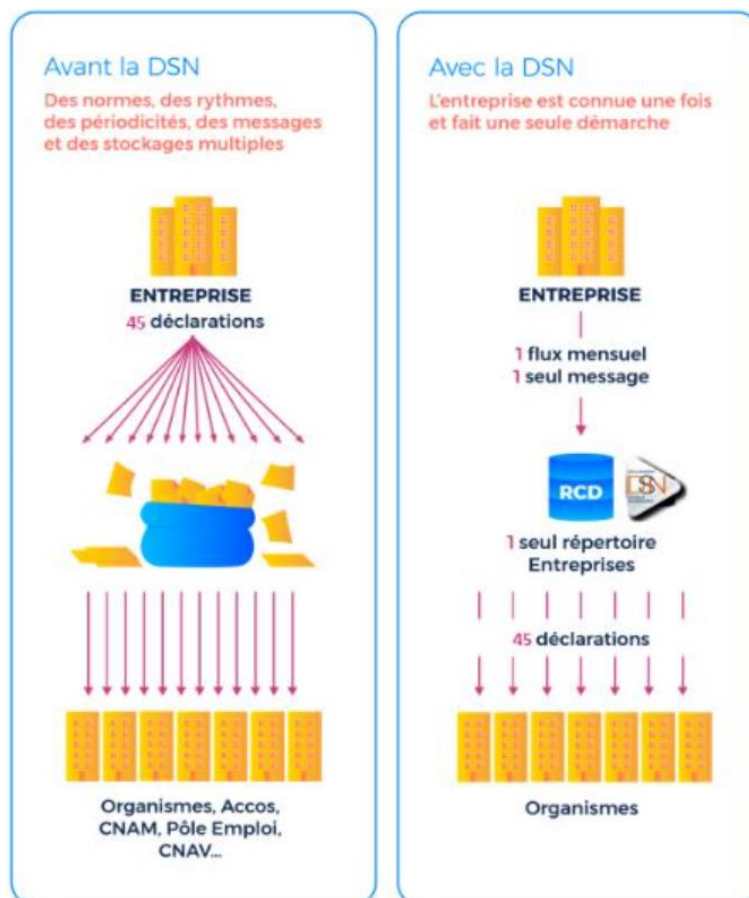
Qu'est-ce que la Déclaration sociale nominative (DSN) ?

Tous les employeurs du secteur privé qui paient des salariés doivent remplir une DSN. C'est une déclaration en ligne produite tous les mois à partir de la fiche de paie. Vous y inscrivez les informations concernant chacun de vos salariés.

Elle sert à déclarer, à payer vos cotisations sociales et à transmettre les données sur vos salariés aux organismes sociaux (Pôle emploi, CPAM, Urssaf, etc.) et aux organismes complémentaires comme Aréas Assurances au titre de vos contrats santé et prévoyance collectives. La DSN remplace à ce jour plus de 40 procédures et a vocation à supprimer encore des formalités qui s'appuient sur les données de paie.

Vous devez avoir un logiciel de paie compatible en DSN afin de générer et transmettre vos déclarations de façon dématérialisée.

La DSN repose sur la transmission unique, mensuelle et dématérialisée des données issues de la paie et sur des signalements d'événements.



Quand déclarer ?

Vous devez transmettre vos DSN une fois par mois. Il s'agit de la "**DSN périodique**".

La DSN doit être transmise durant le mois suivant la période d'emploi rémunérée.

La date diffère selon l'effectif de votre entreprise :

- Si vous employez moins de 50 salariés, la DSN doit être faite au plus tard le 15 du mois qui suit la période de travail rémunérée.
- Si vous employez 50 salariés et plus, la DSN doit être faite au plus tard le 5 du mois qui suit la période de travail rémunérée.

Si pour un mois donné, vous n'employez pas de salarié, vous devez transmettre une DSN à 0.

Pour un événement du type "**arrêt de travail**" et "**fin de contrat**", vous devez envoyer une DSN dans les 5 jours suivants l'événement. Il s'agit d'une "DSN signalement d'événement".

- Arrêt de travail (en cas de maladie, maternité, paternité, etc.)
- Reprise anticipée (lorsque le salarié reprend son travail avant la date de fin d'arrêt de travail)
- Fin de contrat de travail (lors du départ d'un salarié de l'entreprise quel que soit le motif)

Que dois-je faire avant ma première déclaration DSN ?

1. **JE ME RENSEIGNE SUR LA DSN** : déclarations substituées, compatibilité de mon logiciel de paie, etc.

[DSN-info.fr](https://www.dsn-info.fr)

2. **JE CREE mon compte sur net-entreprises.fr**

[Net-entreprises.fr](https://www.net-entreprises.fr)

3. **Je récupère ma fiche de paramétrage DSN**

[Net-entreprises.fr](https://www.net-entreprises.fr)

4. JE PARAMÈTRE mon logiciel de paie

Dès la validation de votre contrat de complémentaire santé ou de prévoyance, Aréas met à disposition votre fiche de paramétrage automatiquement sur votre espace déclarant **net-entreprises.fr** et au format XML directement intégrable dans votre logiciel de paie.

Ce document normalisé contient le code organisme Aréas (**AREAS1**), les références des contrats souscrits en santé et/ ou prévoyance et tous les éléments nécessaires au paramétrage de votre logiciel de paie, afin que nous puissions recevoir et traiter votre DSN. Cette étape est indispensable avant l'envoi de votre DSN.

Attention : vos cotisations retraite collectives ne transitent pas via la DSN.

5. JE TESTE mon paramétrage DSN

Afin de tester le paramétrage de votre outil de paie, vous pouvez télécharger le logiciel (DSN-FPOC), mis à disposition gratuitement sur le site net-entreprise.fr.

DSN-fpoc

6. TOUS LES MOIS, JE DÉCLARE MA DSN

Comment régler les cotisations de vos contrats santé-prévoyance par télé-règlement DSN ?

Avec votre contrat Aréas Assurances, vous avez la possibilité de régler vos cotisations par prélèvement bancaire associé à votre DSN (télé-règlement DSN) mensuellement ou trimestriellement.

Aide à la saisie des blocs S21.G00.20 (versement OPS) et S21.G00.55 (composants de versement)

Pour le versement trimestriel, il est recommandé de porter la totalité du paiement des 3 mois du trimestre civil sur la dernière DSN du trimestre (et ne pas saisir le bloc versement les 2 premiers mois).

Le télé règlement suit vos instructions de règlement (mensuel ou trimestriel). Il est exécuté le 10 du mois.

Le paiement est réalisé seulement pour votre établissement

Libellé dans la NORME DSN	Référence technique de la Norme DSN	Comment renseigner ?	Exemple
Identifiant organisme	S21.G00.20.001	Saisir le code Aréas : AREAS1	AREAS1
Entité d'affectation des opérations	S21.G00.20.002	Ne pas renseigner	
BIC	S21.G00.20.003	Saisir le code BIC (Bank Identifier Code) du compte sur lequel doit être prélevé les cotisations. Le code BIC est sur 8 ou 11 caractères	Exemple pour un compte domicilié à la BNP : BNPAFRPP039
IBAN	S21.G00.20.004	Saisir votre IBAN du compte sur lequel doit être prélevé les cotisations. L'IBAN est sur 27 caractères.	FR14 3000 1000 0100 0020 0000000
Montant du versement	S21.G00.20.005	Saisir le montant total de vos cotisations	500.00
Date de début de période de rattachement	S21.G00.20.006	Donnée non exploitée par les Organismes de Prévoyance, à renseigner au 01012000	01012000
Date de fin de période de rattachement	S21.G00.20.007	Donnée non exploitée par les Organismes de Prévoyance, à renseigner au 01012000	01012000
Code délégataire de gestion	S21.G00.20.008	Ne pas renseigner pour les cotisations encaissées par AREAS	
Mode de paiement	S21.G00.20.010	Saisir le code du moyen de paiement souhaité pour payer vos cotisations. Moyens de paiement acceptés : • 01 - chèque • 02 - Virement • 05 - Prélèvement SEPA	05
Date de paiement	S21.G00.20.011	Saisir la date de paiement au dernier jour ouvré du mois suivant la fin du trimestre échu	2021-04-30
SIRET Payeur	S21.G00.20.012	Saisir les 14 chiffres du SIRET de l'établissement payeur. Ne pas renseigner si l'établissement ne paye que pour lui-même.	99999999999999

Le paiement est réalisé pour plusieurs de vos établissements

Libellé dans la NORME DSN	Référence technique de la Norme DSN	Comment renseigner ?	Exemple
Identifiant organisme	S21.G00.20.001	Saisir le code Aréas : AREAS1	AREAS1
Entité d'affectation des opérations	S21.G00.20.002	Ne pas renseigner	
BIC	S21.G00.20.003	Saisir le code BIC (Bank Identifier Code) du compte sur lequel doit être prélevé les cotisations. Le code BIC est sur 8 ou 11 caractères	Exemple pour un compte domicilié à la BNP : BNPAFRPP039
IBAN	S21.G00.20.004	Saisir votre IBAN du compte sur lequel doit être prélevé les cotisations. L'IBAN est sur 27 caractères.	FR14 3000 1000 0100 0020 0000000
Montant du versement	S21.G00.20.005	Saisir le montant total de vos cotisations	500.00
Date de début de période de rattachement	S21.G00.20.006	Donnée non exploitée par les Organismes de Prévoyance, à renseigner au 01012000	01012000
Date de fin de période de rattachement	S21.G00.20.007	Donnée non exploitée par les Organismes de Prévoyance, à renseigner au 01012000	01012000
Code délégataire de gestion	S21.G00.20.008	Ne pas renseigner pour les cotisations encaissées par AREAS	
Mode de paiement	S21.G00.20.010	Saisir le code du moyen de paiement souhaité pour payer vos cotisations. Moyens de paiement acceptés : • 01 - chèque • 02 - Virement • 05 - Prélèvement SEPA	05
Date de paiement	S21.G00.20.011	Saisir la date de paiement au dernier jour ouvré du mois suivant la fin du trimestre échu	2021-04-30
SIRET Payeur	S21.G00.20.012	Saisir les 14 chiffres du SIRET de l'établissement payeur. Ne pas renseigner si l'établissement ne paye que pour lui-même.	99999999999999

Vous déléguez le paiement à un autre établissement

Libellé dans la NORME DSN	Référence technique de la Norme DSN	Comment renseigner ?	Exemple
Identifiant organisme	S21.G00.20.001	Saisir le code Aréas : AREAS1	AREAS1
Entité d'affectation des opérations	S21.G00.20.002	Ne pas renseigner	
BIC	S21.G00.20.003	Saisir le code BIC (Bank Identifier Code) du compte sur lequel doit être prélevé les cotisations. Le code BIC est sur 8 ou 11 caractères	Exemple pour un compte domicilié à la BNP : BNPAFRPP039
IBAN	S21.G00.20.004	Saisir votre IBAN du compte sur lequel doit être prélevé les cotisations. L'IBAN est sur 27 caractères.	FR14 3000 1000 0100 00Z0 0000000
Montant du versement	S21.G00.20.005	Saisir le montant total de vos cotisations	500.00
Date de début de période de rattachement	S21.G00.20.006	Donnée non exploitée par les Organismes de Prévoyance, à renseigner au 01012000	01012000
Date de fin de période de rattachement	S21.G00.20.007	Donnée non exploitée par les Organismes de Prévoyance, à renseigner au 01012000	01012000
Code délégataire de gestion	S21.G00.20.008	Ne pas renseigner pour les cotisations encaissées par AREAS	
Mode de paiement	S21.G00.20.010	Saisir le code du moyen de paiement souhaité pour payer vos cotisations. Moyens de paiement acceptés : • 01 - chèque • 02 - Virement • 05 - Prélèvement SEPA	05
Date de paiement	S21.G00.20.011	Saisir la date de paiement au dernier jour ouvré du mois suivant la fin du trimestre échu	2021-04-30
SIRET Payeur	S21.G00.20.012	Saisir les 14 chiffres du SIRET de l'établissement payeur. Ne pas renseigner si l'établissement ne paye que pour lui-même.	99999999999999

Le paiement est réalisé seulement pour votre établissement

Libellé dans la NORME DSN	Référence technique de la Norme DSN	Comment renseigner ?	Exemple
Identifiant organisme	S21.G00.20.001	Saisir le code Aréas : AREAS1	AREAS1
Entité d'affectation des opérations	S21.G00.20.002	Ne pas renseigner	
BIC	S21.G00.20.003	Saisir le code BIC (Bank Identifier Code) du compte sur lequel doit être prélevé les cotisations. Le code BIC est sur 8 ou 11 caractères	Exemple pour un compte domicilié à la BNP : BNPAFRPP039
IBAN	S21.G00.20.004	Saisir votre IBAN du compte sur lequel doit être prélevé les cotisations. L'IBAN est sur 27 caractères.	FR14 3000 1000 0100 00Z0 0000000
Montant du versement	S21.G00.20.005	Saisir le montant total de vos cotisations	500.00
Date de début de période de rattachement	S21.G00.20.006	Donnée non exploitée par les Organismes de Prévoyance, à renseigner au 01012000	01012000
Date de fin de période de rattachement	S21.G00.20.007	Donnée non exploitée par les Organismes de Prévoyance, à renseigner au 01012000	01012000
Code délégataire de gestion	S21.G00.20.008	Ne pas renseigner pour les cotisations encaissées par AREAS	
Mode de paiement	S21.G00.20.010	Saisir le code du moyen de paiement souhaité pour payer vos cotisations. Moyens de paiement acceptés : • 01 - chèque • 02 - Virement • 05 - Prélèvement SEPA	05
Date de paiement	S21.G00.20.011	Saisir la date de paiement au dernier jour ouvré du mois suivant la fin du trimestre échu	2021-04-30
SIRET Payeur	S21.G00.20.012	Saisir les 14 chiffres du SIRET de l'établissement payeur. Ne pas renseigner si l'établissement ne paye que pour lui-même.	99999999999999

Comment compléter le bloc règlement de votre DSN ?

Libellé dans la NORME DSN	Référence technique de la Norme DSN	Comment renseigner ?	Exemple
Montant versé	S21.G00.55.001	Saisir le montant correspondant à la part du versement affectée	100.00
Type de population	S21.G00.55.002	Ne pas renseigner	-
Code d'affectation	S21.G00.55.003	Saisir la référence du contrat auquel se rattache ce composant.	
Période d'affectation	S21.G00.55.004	Saisir la période d'affectation des cotisations concernées. Période trimestrielle au format AAAAT01	2021T01